

BOUILLET, JEAN

5 juin 1739

240504

Extrait du baptistaire de sieur **Claude Bouillet** escuyer seigneur Chevallée  
remis en mon étude le 5 juin 1739.

**Baptisé le 29 août 1713**

à Couches (St-Martin) (Saône-et-Loire 71149 )  
fils de Claude Bouillet et d'Anne Charlent

Source : Archives Nationales du Québec  
notaire : Jean-Baptiste Adhémar  
date de référence 5 juin 1739

contrat # 7638  
microfilm # 3522

Référence : Les origines familiales des pionniers du Québec ancien 1621-1865  
par Marcel Fournier page 75  
chercheur : Normand Robert NOF vol II page 148

Transcrit par Claude Choquette (3168)  
Revisé par des membres du club de paléographie de la S.G.C.F.  
le 14 août 2002



et diocèse d'Autun en Bourgogne déclarons

25 certifions et attestons à tout qu'il appartiendra  
que messire Louis Thonard qui a écrit et signé  
l'extrait cy dessus est véritablement  
archiprêtre et curé de Saint Martin dudit  
Couches, que foy est et doit estre adjoutée

30 à tous les actes et extraits qu'il déliure  
et signe en cette qualité tant en justice  
que hors justice, en foy de quoy nous  
nous sommes soussignés, avons fait  
contresignés la présente par le greffier  
35 en chef de ce siège, et y apposer les sceaux  
et armes de cedit siège, donné en notre  
hôtel audit Couches le vingt quatrième  
avril mil sept cent trente sept.

J.B. Adhémar notaire

40 Par ordonnance

Parlin (paraphe)

Gaspard de Thomas de La Salette

par la miséricorde divine, et la grâce du Saint

Siège apostolique, évêque d'Autun, premier

45 suffragant de la province de Lyon, et administrateur  
pour le spirituel, et le temporel de l'archevêché

dudit Lyon, le siege vacant, comte de Saulieu  
president né, et perpétuel des etats de Bourgogne  
certifions a tous qu'il appartiendra que le sieur

50 Thonard qui a donné les extrait et certificat de  
l'autre part est \* archi \* prestre et curé de Couches de  
notre diocze, qu'il a escrit, et signé de sa propre  
main lesdits extrait, et certificat, et que foy y  
doit estre ajoutée en justice, et par tout ou besoin sera  
55 en temoingnage de quoy nous avons fait signer  
notre vicaire general, fait contresigner, et apposer  
le sceau de nos armes, donné a Autun le  
vingt cinq du mois d'avril, mil sept cent trente  
sept .....

60 Parent, le vicaire general  
Lacroix, (paraphe).

Pardevant les notaires royaux de la juridiction  
royalle de Montreal et residant soussigné  
fut present Claude Bouillet ecuyer sieur

65 de Chevallée, demeurant en cette ville.

Lequel a deposé l'extrait cy dessus  
et des autres part en l'etude, d'Adhemar  
l'un desdits notaires pour \* estre\* mis au rang  
de ses minutes et en delivrer des coppie

70 a qui il appartiendra dont acte  
fait et passé audit Montreal etude  
d'Adhemar l'un desdits notaires notaires.  
L'an mil sept cent trente neuf le cinquième  
juin apres midy et a ledit sieur Chevallée

75 signé avec lesdits notaires lecture  
faite suivant l'ordonnance

Boüillet sieur Chevallee

Danre de Blanzv, notaire (paraphe) Adhemar, notaire (paraphe).

Extraits du Baptistère de St. Claude, Claude  
Bouiller, Chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit  
Moy et de la 5. Juin 1739.



No 1638

Exps

Extraits des Registres de la Paroisse  
De saint martin de Couches, Diocèse d'Autun  
En Bourgogne.

Le vingt neuf aoust mille Sept cent Treises, a été  
Baptisé, Claude fils Legitime, de Monsieur Bouiller  
Chevalier, Seigneur de Chevalerie, le de D. Dame Anne  
Charleu, son épouse Legitime. Le Parain a été, —  
Monsieur Bouiller, Conseiller Secretaire du Roy  
maison Couronne de France, son ayeul, Representé  
Par Monsieur Charleu, Juge Royal de Couches, le  
Pour maraine Dame Françoise Harjole, ayeule mat-  
nelle. Tous soussignés avec nous. f. Harjole, Charleu  
Bouiller de Chevalerie, Bernard pr. vicaires.

Nous soussignés Archipreste Curé de Couches, Certifions  
que le Present acte de Baptême, a été tiré des  
Registres, de la Paroisse de St martin de Couches, au quel on  
Doit ajouter soy, et am conforme a son Original, Le  
quel j'ay desluré, Pour valloir et servir, a tout le quil  
appartiendra. fait a Couches le 23 avril 1737

Thonard Curé

Nicolas Bremond avocat ala Cour Coniller  
Du Roy et son Gstelain En la Chancellerie et  
preuorte Royale Du Bourg De Couches Baillage  
le Diocèse D'Autun En Bourgogne Declarons  
Certifions et attestons a tout quil appartiendra  
que Mre Louis Thonard qui a l'écrit et signé

L'extraict cy dessus, est véritablement  
rescript et curé de Saint Martin dudit  
Couches, que l'on est et doit être adjoint  
à tous les ailes et extraits qui se délivrent  
et figure en cette qualité tant en Justice  
que hors Justice, en foy dequoy nous  
nous sommes souffignés, auons fait  
Contresigner & approuver par Le Greffier  
en Chef de ce siège, et y apposé les sceaux  
et armes de ce dit siège, Donnés en Notre  
hôtel audit Couches le vingt quatrième  
avril Mil Sept cent trente Sept;



Par ordonnance

Carlin

Gaspard De Thomas De La Vallée  
par la miséricorde divine, et la grace du si  
siège apostolique, Evêque d'Autun, premier  
suffragant de la Province de Lyon, Administrateur  
pour le spirituel, et le temporel de l'archevêché  
dudit Lyon, le siège vacant, Comte de Saulieu -  
Président ne, et perpétuel des Etats de Bourgogne.

1744-1754  
161261-161262  
161263-161264  
161265-161266  
161267-161268  
161269-161270  
161271-161272  
161273-161274  
161275-161276  
161277-161278  
161279-161280  
161281-161282  
161283-161284  
161285-161286  
161287-161288  
161289-161290  
161291-161292  
161293-161294  
161295-161296  
161297-161298  
161299-161300  
161301-161302  
161303-161304  
161305-161306  
161307-161308  
161309-161310  
161311-161312  
161313-161314  
161315-161316  
161317-161318  
161319-161320  
161321-161322  
161323-161324  
161325-161326  
161327-161328  
161329-161330  
161331-161332  
161333-161334  
161335-161336  
161337-161338  
161339-161340  
161341-161342  
161343-161344  
161345-161346  
161347-161348  
161349-161350  
161351-161352  
161353-161354  
161355-161356  
161357-161358  
161359-161360  
161361-161362  
161363-161364  
161365-161366  
161367-161368  
161369-161370  
161371-161372  
161373-161374  
161375-161376  
161377-161378  
161379-161380  
161381-161382  
161383-161384  
161385-161386  
161387-161388  
161389-161390  
161391-161392  
161393-161394  
161395-161396  
161397-161398  
161399-161400  
161401-161402  
161403-161404  
161405-161406  
161407-161408  
161409-161410  
161411-161412  
161413-161414  
161415-161416  
161417-161418  
161419-161420  
161421-161422  
161423-161424  
161425-161426  
161427-161428  
161429-161430  
161431-161432  
161433-161434  
161435-161436  
161437-161438  
161439-161440  
161441-161442  
161443-161444  
161445-161446  
161447-161448  
161449-161450  
161451-161452  
161453-161454  
161455-161456  
161457-161458  
161459-161460  
161461-161462  
161463-161464  
161465-161466  
161467-161468  
161469-161470  
161471-161472  
161473-161474  
161475-161476  
161477-161478  
161479-161480  
161481-161482  
161483-161484  
161485-161486  
161487-161488  
161489-161490  
161491-161492  
161493-161494  
161495-161496  
161497-161498  
161499-161500  
161501-161502  
161503-161504  
161505-161506  
161507-161508  
161509-161510  
161511-161512  
161513-161514  
161515-161516  
161517-161518  
161519-161520  
161521-161522  
161523-161524  
161525-161526  
161527-161528  
161529-161530  
161531-161532  
161533-161534  
161535-161536  
161537-161538  
161539-161540  
161541-161542  
161543-161544  
161545-161546  
161547-161548  
161549-161550  
161551-161552  
161553-161554  
161555-161556  
161557-161558  
161559-161560  
161561-161562  
161563-161564  
161565-161566  
161567-161568  
161569-161570  
161571-161572  
161573-161574  
161575-161576  
161577-161578  
161579-161580  
161581-161582  
161583-161584  
161585-161586  
161587-161588  
161589-161590  
161591-161592  
161593-161594  
161595-161596  
161597-161598  
161599-161600  
161601-161602  
161603-161604  
161605-161606  
161607-161608  
161609-161610  
161611-161612  
161613-161614  
161615-161616  
161617-161618  
161619-161620  
161621-161622  
161623-161624  
161625-161626  
161627-161628  
161629-161630  
161631-161632  
161633-161634  
161635-161636  
161637-161638  
161639-161640  
161641-161642  
161643-161644  
161645-161646  
161647-161648  
161649-161650  
161651-161652  
161653-161654  
161655-161656  
161657-161658  
161659-161660  
161661-161662  
161663-161664  
161665-161666  
161667-161668  
161669-161670  
161671-161672  
161673-161674  
161675-161676  
161677-161678  
161679-161680  
161681-161682  
161683-161684  
161685-161686  
161687-161688  
161689-161690  
161691-161692  
161693-161694  
161695-161696  
161697-161698  
161699-161700  
161701-161702  
161703-161704  
161705-161706  
161707-161708  
161709-161710  
161711-161712  
161713-161714  
161715-161716  
161717-161718  
161719-161720  
161721-161722  
161723-161724  
161725-161726  
161727-161728  
161729-161730  
161731-161732  
161733-161734  
161735-161736  
161737-161738  
161739-161740  
161741-161742  
161743-161744  
161745-161746  
161747-161748  
161749-161750  
161751-161752  
161753-161754  
161755-161756  
161757-161758  
161759-161760  
161761-161762  
161763-161764  
161765-161766  
161767-161768  
161769-161770  
161771-161772  
161773-161774  
161775-161776  
161777-161778  
161779-161780  
161781-161782  
161783-161784  
161785-161786  
161787-161788  
161789-161790  
161791-161792  
161793-161794  
161795-161796  
161797-161798  
161799-161800  
161801-161802  
161803-161804  
161805-161806  
161807-161808  
161809-161810  
161811-161812  
161813-161814  
161815-161816  
161817-161818  
161819-161820  
161821-161822  
161823-161824  
161825-161826  
161827-161828  
161829-161830  
161831-161832  
161833-161834  
161835-161836  
161837-161838  
161839-161840  
161841-161842  
161843-161844  
161845-161846  
161847-161848  
161849-161850  
161851-161852  
161853-161854  
161855-161856  
161857-161858  
161859-161860  
161861-161862  
161863-161864  
161865-161866  
161867-161868  
161869-161870  
161871-161872  
161873-161874  
161875-161876  
161877-161878  
161879-161880  
161881-161882  
161883-161884  
161885-161886  
161887-161888  
161889-161890  
161891-161892  
161893-161894  
161895-161896  
161897-161898  
161899-161900  
161901-161902  
161903-161904  
161905-161906  
161907-161908  
161909-161910  
161911-161912  
161913-161914  
161915-161916  
161917-161918  
161919-161920  
161921-161922  
161923-161924  
161925-161926  
161927-161928  
161929-161930  
161931-161932  
161933-161934  
161935-161936  
161937-161938  
161939-161940  
161941-161942  
161943-161944  
161945-161946  
161947-161948  
161949-161950  
161951-161952  
161953-161954  
161955-161956  
161957-161958  
161959-161960  
161961-161962  
161963-161964  
161965-161966  
161967-161968  
161969-161970  
161971-161972  
161973-161974  
161975-161976  
161977-161978  
161979-161980  
161981-161982  
161983-161984  
161985-161986  
161987-161988  
161989-161990  
161991-161992  
161993-161994  
161995-161996  
161997-161998  
161999-162000

Certifions et a tous qu'il appartiendra que le sr  
Thomard qui a donne les extraits et Certificat de  
l'autre part en Prestes et Luc de Conchea de  
notre Diocèse, qu'il a écrit, et signé de sa propre  
main l'édit extraits, et Certificat, et que soy y  
doit être ajoutée en Justice, et par tout ou besoin sera  
en témoignage dequoy Nous avons fait signer  
notre Vicaire General, fait Contresigner, et apposer  
le sceau de Nos armes. DONNE a Lutun Le  
vingt cinq du mois D'Avril mil sept cent trente  
sept Sœur vicaral & offat

Carre Mr. Vicaire Qual  
a froid

807

Pardonnons leur no. Royaux de la Juion  
royalle de montreal & Residant souffre  
fut present Claude Bonillet Mayor  
de Chevallee Demourant en cette ville  
Lequel a Depose les extraits & i  
des autres part du Le tude de a bon  
L'avis dit notaires pour en au Rang  
de ses minutes & en Delivrer des Copie  
a qui est appar tiendra dont acte  
fait & passe audit montreal Etude

En a thumandun dedit, notaires notaires  
Lan mil sept cent trente deux le sing.  
quin a prormi dy de a ledit p. Chevallee.  
signé avec lesdits notaires lecture  
faite suivant l'ord.  
Breuille P. Chevallee

Enorde Blauzy

Adhemar



5 Jan 1734

## MIGRANTS

#1136-5 image 1488 38/

Cin. Gaspemur le 8 sept. 136-7  
Marie 28/10/1699 #17

# Lettre d'un habitant de Paray-le-Monial vivant au Québec en 1692

A Monsieur Bouillet de Stry,  
gentilhomme de M. le Prince,  
à Paroy, Bourgogne

A Québec, le 12 novembre 1692.

Il ne se passe point d'occasion, mon cher frère, que je ne vous écrive, et cependant, je ne reçois aucune de vos lettres : je n'en ay reçu qu'une il y a deux ans : je me sers de la voye d'un de mes amis qui passe en France, qui m'a promis de mettre celle-cy à la poste de Paris ; je ne doute pas qu'elle ne vous soit rendue ainsi : je vous prie d'y vouloir faire réponse. J'ay déjà assez de chagrin dans ce pays icy sans estre encore privé du seul plaisir que je pourrais avoir d'apprendre de vos nouvelles.

Je vous avais fait, par la dernière que je vous écrivis, un petit détail du siège de Québec par les Anglais, qui vinrent, l'an passé, le 16 octobre, nous assiéger avec trente-trois navires. En cas que vous n'ayez pas reçu ma lettre je ne doute pas que vous l'ayiez appris par la voyx public : il a assez fait de bruit en France ; ainsi je ne vous diray rien davantage.

La guerre continue icy plus fort que jamais, et il se passe fort peu de jours que nous ne voyons les ennemis. Encore hier, je pensay estre pris par ces bourreaux-là. Ils nous prirent deux femmes et quatre petits garçons ; nous estions dix ou douze officiers à nous promener sur le bord de l'eau, dans nostre fort, sans verges ni bastons ; ces coquins, ils sortirent tout d'un coup du bois et vinrent prendre les femmes et les enfants devant nous, et, sans un officier qui estoit à plus de 200 pas de nous qui les aperçut le premier et qui nous cria aux armes, je crois qu'ils nous auroient fait un mauvais party. Tout ce que nous pûmes faire fut de

gagner le fort où nous fîmes prendre les armes, et sortimes pour leur courir dessus. Mais ce sont des lévriers qu'il est impossible d'attrapper.

Le 11 d'aoust, à une heure avant jour, nous fûmes attaqués par 200 Sauvages et 200 Anglais. où nous perdimes 9 officiers et 78 soldats, entre autre un nommé M. de St Cirq, parent de madame de Lyonne.

Les ennemis perdirent 250, tant Anglais que Sauvages. Depuis que je suis icy, nous avons perdu 64 officiers, 13 capitaines et le reste en subalternes. Si nous ne recevons pas de renford zau printemps qui vient, le pays est entièrement perdu, car nous avons à faire avec de terribles joueurs qui n'entendent aucune raillerie, car le plus grand bonheur qui nous puisse arriver parmy eux, c'est d'être tué pour éviter la grillade et cent autres maux qui la précèdent.

Nous en avons fait griller une quinzaine cette année, c'est quelque chose d'horrible, et là-bas, Dieu veuille me préserver de tomber entre leurs mains, car il n'en sort point. Dans l'incertitude où je suis si vous recevez ma lettre, je ne vous mande presque rien, mais si je reçois de vos nouvelles l'année qui vient, je vous feray un détail plus au long. Je les attens, mon cher frère, et suis de tout cœur, votre très humble et très obéissant serviteur,

La CHASSAGNE

Je vous prie d'embrasser mes sœurs pour moy, et de saluer nos parens et amis de ma part.

La lettre que j'ay reçue de vous est venue par la voye des pères Jésuites : vous ne sçauriez vous servir d'une meilleure, mais que vos lettres soient à La Rochelle à la fin de mars pour le plus tard.

Sources : A.D. 71, E 127/64

## Extrait du Dictionnaire biographique du Canada en ligne

BOUILLET de LA CHASSAGNE (Chassagne), Jean, écuyer, soldat de carrière, chevalier de Saint-Louis, né à Paray (Paray-le-Monial, France) en juin 1654, fils de Gaudefroy BOUILLET et d'Anne BARTAUD, décédé à Montréal le 31 janvier 1733.

Jean BOUILLET était de descendance noble ; son père était avocat au parlement de Paray et seigneur du fief de la Chassagne. Aussi cette noblesse familiale lui a-t-elle permis de songer à faire une brillante carrière militaire.

Affecté au régiment de Navarre en 1672, il en devint vite enseigne, puis lieutenant (1675). En 1677, il était promu au grade de capitaine dans le régiment de Condé et obtenait, dix ans plus tard, la direction

d'une compagnie dans les troupes de la marine servant au Canada.

Nous le retrouvons, en 1690, commandant au fort Lachine où, durant l'hiver suivant, il prend part à une poursuite contre les Iroquois. Garde de la marine en 1693, de nouveau capitaine en 1694 et enseigne de vaisseau l'année suivante, LA CHASSAGNE végéta ensuite pendant une quinzaine d'années vraisemblablement dans un poste de la région de Montréal. Mais il avait de l'ambition, comme tout gentilhomme, et il se gagna des appuis susceptibles de lui procurer de l'avancement. LE ROY de LA POTHERIE le décrit en 1701 comme une des rares personnes qui se soient gagnés l'estime de CALLIÈRE « et qui l'applaudissent avec une

complaisance affectée dans tout ce qu'il fait ». Ce jugement est sans doute exagéré, mais il est confirmé en partie par les nombreuses demandes qu'il fait après 1703, avec l'appui du gouverneur et de l'intendant, pour avoir tantôt une lieutenance de roi à Trois-Rivières ou en Acadie, tantôt une croix de chevalier de Saint-Louis, honneur qu'il obtient finalement le 7 juillet 1711.

Lors de l'expédition infructueuse de Ramezay contre les Iroquois en 1709, LA CHASSAIGNE commandait les cent soldats des troupes du roi qui y participaient. L'année suivante, il accédait à la majorité des troupes de Montréal et occupait ensuite, à tour de rôle, les postes de major au gouvernement de Québec (1716), lieutenant de roi à Montréal (1720), gouverneur de Trois-Rivières (1726) et gouverneur de Montréal (1730), poste qu'il occupait encore au moment de sa mort.

Durant son terme de gouverneur de Trois-Rivières, il avait rempli une mission auprès de BURNET, gouverneur de New-York, pour l'inciter à faire démolir le fort Oswego érigé en violation du traité d'Utrecht; cette mission lui mérita le titre de personne de « grand mérite » sous la plume de BURNET.

Le 28 octobre 1699, il avait épousé, à Montréal, Marie-Anne LE MOYNE, fille de Charles LE MOYNE de LONGUEUIL. Même si LA CHASSAIGNE était considéré comme un bon officier par CALLIÈRE et RIGAUD de VAUDREUIL, il nous apparaît que cette heureuse alliance avec une des plus célèbres familles canadiennes l'a aidé dans sa carrière. N'est-ce pas le baron de LONGUEUIL qu'il remplace comme major de Montréal en 1710 et un de ses beaux-frères, vingt ans plus tard, au poste de gouverneur de Montréal?

La carrière militaire n'enrichissant pas son homme à l'époque, LA CHASSAIGNE ne fit pas exception à la règle. En 1711, il était condamné par le Conseil supérieur à rembourser la somme de 797 livres empruntée de Jean-Baptiste CÉLORON de BLAINVILLE.

Dans un testament qu'il fit en 1727, il légua la majorité de ses biens de France à l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph de la ville de Paray (France), mais, fait significatif, il n'y avait rien dans ce testament au sujet de biens qu'il aurait pu avoir au Canada. En 1733, une généreuse pension de 3 000 livres lui fut octroyée par

le roi, mais il ne put en jouir puisqu'il mourut avant d'en connaître l'existence.

Jean BOUILLET n'a laissé aucune descendance et son épouse a terminé sa vie au couvent des Ursulines de Trois-Rivières.

Un autre BOUILLET, Claude, dont il était le grand-oncle, passa au Canada vers 1730 et y laissa une descendance de trois filles et un fils.

### Bibliographie

— ULRIC LÉVESQUE, AJQ, Greffe de Florent de La Cetièrre, 4 oct. 1727.

✓ — Acte de baptême de Bouillet de La Chassaigne, BRH, XXXI (1925) : 56.

— Correspondance de Vaudreuil, RAPQ, 1938-39 17, 156 1939-40 : 398, 441, 459 ; 1942-43 : 433, 437 1946-47 393, 401, 426, 459.

— CHARLEVOIX, Histoire de la N.-F., II : 59, 336.

— Jugements et délibérations, VI : 248-250.

— Liste des officiers de guerre qui servent en Canada (octobre 1722) dressée par le gouverneur de Vaudreuil, BRH, XXXVI (1930) : 207.

— Un mémoire de Le Roy de la Potherie sur la Nouvelle-France, 1701-1702, BRH, XXII (1916) : 214.

— Rolle des officiers qui servent en Canada, avec le temps de leurs services (5 octobre 1692), BRH, XXXIV (1928) : 599.

— FAUTEUX, Les chevaliers de Saint-Louis.

— J.-B.-A. FERLAND, Cours d'histoire (2 vol., Montréal, 1929), II : 160, 278, 329.

— A. JODOIN et J.-L. VINCENT, Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil (Montréal, 1889), 156.

— E. DEMAIZIÈRE, Un Bourguignon, gouverneur de Montréal, Jean Bouillet de La Chassaigne, NF, I (1925) : 132-134.

— J.-E. ROY, Le patronage dans l'armée, BRH, II (1896) : 114.

— P.-G. ROY, Les officiers d'état-major, RC, XXII (1918) : 290 ; État des officiers des troupes servant au Canada, BRH, XXVI (1920) : 321 ; Jean Bouillet de La Chassaigne, BRH, XI (1905) : 144.

— Benjamin SULTE, Les gouverneurs des Trois-Rivières, BRH, II (1896) : 72.

© 2000 Université Laval/University of Toronto

*[Handwritten text, likely a signature or official document, mentioning names like Jean Bouillet de La Chassaigne and others.]*

Jean BOUILLET de LA CHASSAIGNE est né à Paray-le-Monial le 21 juin 1654 ; il est fils de Gaudetroy BOUILLET et d'Anne-BERTAUD. Il appartient à la famille de Claude BOUILLET, ancien maire de Paray, qui fut tué en 1581 en défendant sa ville contre les protestants pendant les guerres de religion. Son père, Geoffroy, est fils de Claude BOUILLET et de Marie LEFORT (marraine de sa petite-fille Marie en 1663). Ses frères et sœurs connus sont : Claude, \*25 avril 1653 ; Estienne, \*26 mai 1661 ; Marie, \*20 avril 1663 ; Pierre, \*1665.